

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 15 AOÛT 2018, À 19 H 30.

- 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 11 juillet 2018
 - 4.2 Séance spéciale du 17 juillet 2018
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Adoption – règlement numéro 1033-2-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
 - 5.3 Adoption – règlement numéro 1216-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur une section de la rue Gauthier Nord, entre les rues Guy et Coulombe
 - 5.4 Règlement d'emprunt numéro 1178-2017 – Financement pour la mise aux normes des installations septiques – amendement
 - 5.5 Règlement d'emprunt numéro 1214-2018 – modification
 - 5.6 Servitude – Rue des Affaires – services professionnels – mandat
 - 5.7 Roy Laporte, avocats – honoraires
 - 5.8 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires
 - 5.9 Réserve pour fins publiques
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Travaux d'éclairage – domaine des Prés – soumissions – adjudication
 - 6.2 Travaux d'éclairage – rue des Affaires – soumissions – adjudication
 - 6.3 Réfection rue Pierre – travaux de laboratoire – mandat
 - 6.4 Achat et installation de filage électrique pour panneau d'affichage électronique
 - 6.5 Réfection du pavage sur les avenues des Hêtres et des Cyprès – phase 1 – 9306-1380 Québec inc. – certificat de paiement no 1
 - 6.6 Réfection de pavage – 86, des Hêtres – demande de remboursement
 - 6.7 Rue Bonin – panneaux de signalisation arrêt – ajouts
 - 6.8 Prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires) – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 5
 - 6.9 Réfection du pavage et ajout d'une piste cyclable – avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston – décompte progressif – Sintra inc.

6.10 Réfection de pavage rang Deuxième-Chaloupe et divers ponceaux – décompte progressif no 4 – Sintra inc.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption – règlement numéro 1213-2018 autorisant un projet pilote de garde de poules

7.2 Avis de motion et dépôt et adoption de projet – règlement numéro 1218-2018 ayant pour but la fermeture d'un ancien chemin désaffecté, désigné par le lot numéro 6 259 723 du Cadastre du Québec

7.3 Avis de motion et dépôt et adoption de projet – règlement numéro 1221-2018 ordonnant la fermeture d'une partie d'emprise de la rue L'Assomption

7.4 Procès-verbal de correction – règlement 1211-2018 – usages conditionnels – dépôt

7.5 Dérogation mineure numéro 2018-00410 – CANAC – 2100, boulevard Firestone Est

7.6 Dérogation mineure numéro 2018-00356 – Brasserie Le Ranch – 215, rue des Entreprises

7.7 Étude de PIIA – projet de construction, implantation et aménagement paysager – Brasserie Le Ranch – 215, rue des Entreprises

7.8 Étude de PIIA – projet de réalisation d'aménagements extérieurs – Gestion 360 inc. – 205-215, rue Joseph-M.-Parent

7.9 Étude de PIIA – projet de teindre le revêtement en vitre et modifications des aménagements en façade du bâtiment – Coutu Expert Peinture – 300, boulevard Antonio-Barrette

7.10 Étude de PIIA – projet d'installation d'une enseigne en vitrine et une enseigne sur bâtiment – Clinique Kinésia – 49B, rue Beaupied

7.11 Étude de PIIA – projet de permis d'enseigne – Parro info développement – 299, boulevard Antonio-Barrette

7.12 Étude de PIIA – projet de construction et aménagement extérieur de la station-service – 4, avenue des Plaines

7.13 Usage conditionnel – service de garde – 30-30A, 2^e Avenue

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Programme de supplément au loyer – renouvellement Résidence des Prairies et Propulsion Lanaudière

8.2 Programme de supplément au loyer – Office municipal d'habitation de Joliette

8.3 Sinfonia de Lanaudière – 11ième édition du grand Super-concert

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Programmation de loisirs – automne 2018

9.2 Bazar 2019 – demande de contribution – location du Jolodium

9.3 Association de soccer Le Laser – inscription 2018 – recommandation de paiement

9.4 Loisir et Sport Lanaudière – adhésion – renouvellement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Développement d'image de marque de la Ville – mandat

10.2 Programmation culturelle – hiver 2019 – ajouts

- 10.3 Centre des arts et des loisirs Alain-Larue – programmation 2019
- 10.4 Programmation des journées de la culture 2018
- 10.5 Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – résidence – Frédéric-Michael Grenier

11 AUTRES SUJETS

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

463-08-2018

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 11 juillet 2018

464-08-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

465-08-2018

4.2 Séance spéciale du 17 juillet 2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 juillet 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

466-08-2018

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 9 juillet au 15 août 2018 inclusivement et totalisant une somme de 946 615,89 \$.

5.2 Adoption – règlement numéro 1033-2-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

467-08-2018

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement numéro 1033-2-2018 ainsi que sa portée.

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1033-2-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.3 Adoption – règlement numéro 1216-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur une section de la rue Gauthier Nord, entre les rues Guy et Coulombe

468-08-2018

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement numéro 1216-2018, sa portée, son coût, ainsi que son mode de financement, de paiement ou de remboursement.

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1216-2018 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur une section de la rue Gauthier Nord, entre les rues Guy et Coulombe, et pourvoyant à un emprunt de 514 215 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.4 Règlement d'emprunt numéro 1178-2017 – Financement pour la mise aux normes des installations septiques – amendement

469-08-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement 1178-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ aux fins de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir audit règlement une clause de paiement comptant pour faciliter la gestion administrative de celui-ci lors du financement ou d'un refinancement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De modifier le règlement 1178-2017 afin d'y ajouter la clause de paiement comptant suivante à l'article 4A:

ARTICLE 4A

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu du présent règlement peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt et qui aurait été fournie par ladite taxe. Le paiement doit être effectué avant que ne commencent les procédures d'émission ou de réémission des titres à être émis ou réémis en vertu du présent règlement. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence, pour les échéances en capital et intérêts. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 547.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

5.5 Règlement d'emprunt numéro 1214-2018 – modification

470-08-2018

ATTENDU l'adoption le 3 juillet 2018, du règlement numéro 1214-2018 décrétant des travaux d'inspection des conduites et regards d'égout sanitaire sur diverses rues de la Ville et pourvoyant à un emprunt de 136 809 \$ à cette fin;

ATTENDU QUE suite à l'étude de ce règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, il y a lieu d'y apporter certaines modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De modifier le règlement numéro 1214-2018 décrétant des travaux d'inspection des conduites et regards d'égout sanitaire sur diverses rues de la Ville et pourvoyant à un emprunt de 136 809 \$ à cette fin, comme suit :

ARTICLE 3

L'article 3 du règlement 1214-2018 est abrogé et remplacé par le texte suivant:

Le conseil de la Ville est autorisé à dépenser, pour les fins du présent règlement, une somme n'excédant pas 136 809 \$, y compris les frais incidents et contingents, tel que stipulé dans l'estimé préliminaire préparé par GBI experts-conseils inc. (dossier J7685-03) en date du 12 juin 2018, lequel estimé est présenté à l'Annexe 1 du présent règlement et, pour se procurer cette somme, à procéder à un emprunt remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 7

Le 2^{ième} alinéa de l'article 7 du règlement 1214-2018 est abrogé et remplacé par le texte suivant:

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

5.6 Servitude – Rue des Affaires – services professionnels – mandat

471-08-2018

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies d'accorder une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada pour l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des lignes électriques et de télécommunications sur la rue des Affaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un notaire afin qu'il procède à la rédaction de l'acte de servitude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Me André Cantin, notaire, de Gagnon, Cantin, Lachapelle et associés, afin qu'il procède à la rédaction de l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada relativement à l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des lignes électriques et de télécommunications sur la rue des Affaires;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de servitude et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.7 Roy Laporte, avocats – honoraires

472-08-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 326,53 \$ pour les services rendus jusqu'au 30 juin 2018.

5.8 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires

473-08-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé, avocats, les honoraires professionnels au montant de 3 739,85 \$ pour les services rendus du 23 janvier au 12 juillet 2018.

5.9 Réserve pour fins publiques

474-08-2018

ATTENDU QU'en vertu de l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes* le conseil municipal peut s'approprier tout immeuble ou partie d'immeuble dont il a besoin pour toutes fins municipales;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'expropriation* le conseil municipal peut imposer une réserve pour fins publiques, dans la même mesure, aux mêmes fins et avec les mêmes autorisations que lui confère l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la section sud de la rue Gauthier Nord constitue l'une des entrées principales de la ville;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos de planifier une reconfiguration de la section de rue Gauthier Nord comprise entre le passage à niveau du Canadien-National et l'avenue des Champs-Élysées, l'intersection des rues Gauthier Nord et Brûlé, la rue L'Assomption et la rue Richelieu;

ATTENDU QUE ce projet vise non seulement à offrir un potentiel de développement commercial harmonieux, mais également à améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation de ce secteur ainsi qu'à favoriser les déplacements actifs;

ATTENDU QU'une partie des lots 4 925 603, 4 925 602, 4 925 604, 4 925 605, 4 925 620, 5 852 271 et 4 925 627 du Cadastre du Québec sont nécessaires à la réalisation du projet de reconfiguration du secteur visé selon l'étude d'avant-projet réalisé par les professionnels mandatés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE, et afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de la Ville en matière de réaménagement et de reconfiguration de la section sud de la rue Gauthier Nord comprise entre le passage à niveau du Canadien-National et l'avenue des Champs-Élysées, l'intersection des rues Gauthier Nord et Brûlé, la rue l'Assomption et la rue Richelieu, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

1. D'AUTORISER l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur les immeubles suivants;
 - a) Une partie du lot 4 925 603 du cadastre du Québec, tel que précisée par la description technique préparée par Éric Landry, arpenteur géomètre, minute 5499, dossier: E-8839, plan FE-5499;
 - b) Une partie des lots 4 925 602, 4 925 604 et 4 925 605 du cadastre du Québec, tel que précisée par la description technique préparée par Éric Landry, arpenteur géomètre, minute 5497, dossier: E-8839, plan FE-5497;
 - c) Une partie du lot 4 925 620 du cadastre du Québec, tel que précisée par la description technique préparée par Éric Landry, arpenteur géomètre, minute 5495, dossier: E-8839, plan FE-5495;
 - d) Une partie du lot 5 852 271 du cadastre du Québec, tel que précisée par la description technique préparée par Éric Landry, arpenteur géomètre, minute 5496, dossier: E-8839, plan FE-5496;
 - e) Une partie du lot 4 925 627 du cadastre du Québec, tel que précisée par la description technique préparée par Éric Landry, arpenteur géomètre, minute 5498, dossier: E-8839, plan FE-5498;
2. DE MANDATER la firme Bélanger Sauvé afin qu'elle entreprenne les procédures requises pour donner effet à la présente résolution.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Travaux d'éclairage – domaine des Prés – soumissions – adjudication

475-08-2018

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux travaux d'éclairage au domaine des Prés décrétés au règlement numéro 1158-2016;

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 10 août 2018, à savoir :

JNA Leblanc électrique inc.	101 333,22 \$
Néoelect inc.	149 066,70 \$
Bruneau Électrique inc.	175 032,19 \$
Systèmes Urbains inc.	227 028,49 \$

ATTENDU QUE Pierre Chartrand, ingénieur de CLA Experts-Conseils inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 13 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à JNA Leblanc électrique inc. le contrat pour l'exécution des travaux d'éclairage pour le domaine des Prés, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 101 333,22 \$;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.2 Travaux d'éclairage – rue des Affaires – soumissions – adjudication

476-08-2018

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux travaux d'éclairage décrétés au règlement numéro 1181-2017;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 13 août 2018, à savoir :

Neoelect inc.	193 017,73 \$	Soumission non conforme
Bruneau électrique inc.	194 135,29 \$	Soumission conforme

ATTENDU QUE monsieur Olivier Frécette, ingénieur de GBi services d'ingénierie, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il en fait rapport à la Ville dans une lettre datée du 14 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Bruneau électrique inc. le contrat pour l'exécution des travaux d'éclairage au niveau du prolongement de la rue des Affaires, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 194 135,29 \$;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

477-08-2018 **6.3 Réfection rue Pierre – travaux de laboratoire – mandat**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a fait une demande de prix pour les divers travaux de laboratoire liés au projet de réfection de la rue Pierre;

ATTENDU la recommandation de monsieur Serge Adam, Directeur des services techniques, en date du 17 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner le mandat accordé à Les Services EXP inc. pour le contrôle de qualité dans le cadre de la réfection de la rue Pierre, le tout selon l'offre de services datée du 13 juin 2018, au prix estimé de 8 703,61 \$, taxes incluses.

478-08-2018 **6.4 Achat et installation de filage électrique pour panneau d'affichage électronique**

ATTENDU QU'une entente entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et 2626-0869 Québec inc., établissant les droits et obligations de chacune des parties, a été conclue pour utiliser une partie du lot 6 067 366, située sur la route 131 côté est à la hauteur du boulevard Antonio-Barrette, afin d'y installer un panneau d'affichage électronique;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir l'achat et l'installation des équipements nécessaires à l'enfouissement des fils électriques pour l'alimentation dudit panneau d'affichage électronique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les services municipaux à procéder à l'achat et à l'installation des équipements nécessaires à l'enfouissement des fils électriques pour l'alimentation d'un panneau d'affichage électronique sur une partie du lot 6 067 366, située sur la route 131 côté est à la hauteur du boulevard Antonio-Barrette;

Que toutes les dépenses inhérentes à ce projet soient financées à même le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

6.5 Réfection du pavage sur les avenues des Hêtres et des Cyprès – phase 1 – 9306-1380 Québec inc. – certificat de paiement no 1

479-08-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à 9306-1380 Québec inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du pavage sur les avenues des Hêtres et des Cyprès – phase 1;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBI experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 16 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à 9306-1380 Québec inc. la somme de 159 118,11 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1116-2015.

6.6 Réfection de pavage – 86, des Hêtres – demande de remboursement

480-08-2018

ATTENDU QUE madame Linda O'Hara et monsieur Denis Malo, propriétaires de l'immeuble situé au 86, avenue des Hêtres, réclament de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le remboursement des frais de la réfection du pavage d'une partie de l'entrée charretière de cet immeuble, qui aurait dû être normalement effectuée par la Ville dans le cadre des travaux de réfection de cette dernière rue;

ATTENDU QUE les propriétaires ont demandé de ne pas procéder à la réfection de la portion de leur entrée charretière affectée par les travaux de réfection de l'avenue des Hêtres, considérant qu'ils planifiaient une réfection complète du revêtement de cette dernière entrée charretière;

ATTENDU QUE les propriétaires ont, par la suite, fait procéder à leurs frais à la réfection complète de l'entrée charretière concernée;

ATTENDU la recommandation du 7 août 2018 de monsieur Serge Adam, directeur des services techniques, concernant cette réclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer la somme de 671,22 \$ à madame Linda O'Hara et monsieur Denis Malo en paiement complet et final du remboursement des frais de la réfection du pavage d'une partie de l'entrée charretière de l'immeuble situé au 86, avenue des Hêtres.

6.7 Rue Bonin – panneaux de signalisation arrêt – ajouts

481-08-2018

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'implantation de panneaux d'arrêts toutes directions à l'intersection de la 1^{ère} Avenue et de la rue Bonin, à l'intersection de la rue Bonin et de la rue Nicole et à l'intersection de la rue Bonin et de la rue Guérard, le tout tel que recommandé au rapport sur l'amélioration de la sécurité sur les rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies rédigé par le consultant Aristomen Anazéris, ingénieur.

6.8 Prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires) – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 5

482-08-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre du prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires);

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi services d'ingénierie, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 5 et en recommande le paiement dans sa lettre du 7 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 80 157,83 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1181-2017.

6.9 Réfection du pavage et ajout d'une piste cyclable – avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston – décompte progressif – Sintra inc.

483-08-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Sintra inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du pavage et de l'ajout d'une piste cyclable sur l'avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de Michaël Michaud, ingénieur de C.L.A. experts-conseils inc., et que ce dernier émet le décompte progressif no E2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 7 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Sintra inc. la somme de 158 018,32 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1207-2018.

6.10 Réfection de pavage rang Deuxième-Chaloupe et divers ponceaux – décompte progressif no 4 – Sintra inc.

484-08-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Sintra inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection de divers ponceaux et de la chaussée du rang de la Deuxième-Chaloupe;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de Michaël Michaud, ingénieur de C.L.A. experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de décompte progressif no 4 et en recommande le paiement dans sa lettre du 8 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Sintra inc. la somme de 165 083,16 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1207-2018.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption – règlement numéro 1213-2018 autorisant un projet pilote de garde de poules

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement numéro 1213-2018 ainsi que sa portée.

485-08-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 11 juillet 2018 concernant le règlement numéro 1213-2018 autorisant un projet pilote de garde de poules;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le règlement numéro 1213-2018 autorisant un projet pilote de garde de poules, avec modifications;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Avis de motion – règlement numéro 1218-2018 ayant pour but la fermeture d'un ancien chemin désaffecté, désigné par le lot numéro 6 259 723 du Cadastre du Québec

486-08-2018

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1218-2018 ayant pour but la fermeture d'un ancien chemin désaffecté, désigné par le lot numéro 6 259 723 du Cadastre du Québec.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1218-2018 ayant pour but la fermeture d'un ancien chemin désaffecté, désigné par le lot numéro 6 259 723 du Cadastre du Québec

487-08-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1218-2018 ayant pour but la fermeture d'un ancien chemin désaffecté, désigné par le lot numéro 6 259 723 du Cadastre du Québec.

488-08-2018 **7.3 Avis de motion – règlement numéro 1221-2018 ordonnant la fermeture d'une partie d'emprise de la rue L'Assomption**

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1221-2018 ordonnant la fermeture d'une partie d'emprise de la rue L'Assomption.

489-08-2018 **Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1221-2018 ordonnant la fermeture d'une partie d'emprise de la rue L'Assomption**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1221-2018 ordonnant la fermeture d'une partie d'emprise de la rue L'Assomption.

7.4 Procès-verbal de correction – règlement 1211-2018 – usages conditionnels – dépôt

Madame Nicole Chevalier dépose le procès-verbal de correction rédigé par madame Sylvie Malo, greffière, concernant le règlement numéro 1211-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels et le règlement numéro 300-D-1990 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

490-08-2018 **7.5 Dérogation mineure numéro 2018-00410 – CANAC – 2100, boulevard Firestone Est**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 5 654 739 située au 2100, boulevard Firestone Est;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la construction d'un établissement de vente au détail d'une superficie de 3 854 mètres carrés ne comportant pas deux espaces de chargement, mais un seul et ne possédant pas une bande de verdure de 2 mètres en façade de tout mur comportant un accès ou entrée destinée à l'usage du public, le tout étant contraire au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00410 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00410 soit acceptée selon les plans tels que déposés.

7.6 Dérogation mineure numéro 2018-00356 – Brasserie Le Ranch – 215, rue des Entreprises

491-08-2018

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 924 883 située au 215, rue des Entreprises;

ATTENDU que cette demande a pour objet d'autoriser la construction d'un établissement de restauration possédant une terrasse permanente qui n'est pas construite de matériaux de tissu ignifuge démontables tel que prévu au règlement de zonage et dont moins de 75% de la superficie totale des côtés de la terrasse est ouvert, le tout étant contraire au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2018-00356 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2018-00356 soit acceptée.

7.7 Étude de PIIA – projet de construction, implantation et aménagement paysager – Brasserie Le Ranch – 215, rue des Entreprises

492-08-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 883 et situé au 215, rue des Entreprises;

ATTENDU que cette demande a pour objet la construction du restaurant Le Ranch, son implantation et les aménagements paysagers érigés l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 883 et situé au 215, rue des Entreprises, ayant pour objet la construction du restaurant Le Ranch, son implantation et les aménagements paysagers érigés sur l'immeuble ci-dessus décrit, à la condition que soit aménagé un enclos autour desdits conteneurs conforme à 3.5.1.21.2 du règlement de zonage numéro 300-C-1990.

7.8 Étude de PIIA – projet de réalisation d'aménagements extérieurs – Gestion 360 inc. – 205-215, rue Joseph-M.-Parent

493-08-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant les numéros de lots 5 607 644 et 5 607 643 et situé au 205-215, rue Joseph-M.-Parent;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de réaliser les aménagements extérieurs de l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant les numéros de lots 5 607 644 et 5 607 643 et situé au 205-215, rue Joseph-M.-Parent, ayant pour objet de réaliser les aménagements extérieurs de l'immeuble ci-dessus décrit, conditionnellement à l'engagement formel du propriétaire à aménager, en harmonie avec ses voisins, les lignes latérales de sa propriété et à clôturer les aires d'entreposage conformément aux dispositions prévues au règlement de zonage.

7.9 Étude de PIIA – projet de teindre le revêtement en vitre et modifications des aménagements en façade du bâtiment – Coutu Expert Peinture – 300, boulevard Antonio-Barrette

494-08-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 300, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de teindre le revêtement en vitre ainsi qu'à modifier les aménagements en façade de l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 300, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet de teindre le revêtement en vitre ainsi qu'à modifier les aménagements en façade du bâtiment de l'immeuble ci-dessus décrit, l'autorisation visant les enseignes telles que présentées au visuel 8-B, à savoir une enseigne par vitrine pour un total de deux enseignes sur vitrine et le remplacement de l'imprimé sur le pot de peinture, le tout sans modification de la teinture des vitres en façade du commerce.

7.10 Étude de PIIA – projet d'installation d'une enseigne en vitrine et une enseigne sur bâtiment – Clinique Kinésia – 49B, rue Beaupied

495-08-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 49B, rue Beaupied;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'installation d'une enseigne en vitrine ainsi qu'une enseigne sur bâtiment érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 49B, rue Beaupied, ayant pour objet l'installation d'une enseigne en vitrine ainsi qu'une enseigne sur bâtiment érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit.

7.11 Étude de PIIA – projet de permis d'enseigne – Parro info développement – 299, boulevard Antonio-Barrette

496-08-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble au 299-305, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre l'implantation d'une enseigne apposée sur le bâtiment et à remplacer un panneau de l'enseigne sur poteau existante située au 299-305, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation en partie favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De refuser d'autoriser l'installation de l'enseigne apposée sur le bâtiment et d'autoriser l'installation du panneau à installer sur l'enseigne sur poteau en regard de l'immeuble situé au 299, boulevard Antonio-Barrette;

7.12 Étude de PIIA – projet de construction et aménagement extérieur de la station-service – 4, avenue des Plaines

497-08-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 032 et situé au 4, avenue des Plaines;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet la construction et l'aménagement extérieur de la station-service qui remplacera la bâtisse située au 4, avenue des Plaines;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 032 et situé au 4, avenue des Plaines, ayant pour objet la construction et l'aménagement extérieur de la station-service qui remplacera la bâtisse située au 4, avenue des Plaines, conditionnellement à ce qu'un marquage au sol et deux enseignes directionnelles indiquant «Sortie Seulement» soient aménagés de manière visible au pourtour de la sortie unidirectionnel se trouvant à l'est.

498-08-2018

7.13 Usage conditionnel – service de garde – 30-30A, 2^e Avenue

ATTENDU la demande d'usage conditionnel déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 928 430 située au 30-30A, 2^e Avenue;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'aménagement d'un service de garde d'une capacité de 36 jeunes d'âge scolaire (entre 5 et 12 ans);

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la demande d'usage conditionnel soit acceptée à la condition que le demandeur obtienne les autorisations provinciales requises avant que le permis de changement d'usage ne soit octroyé.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

499-08-2018

8.1 Programme de supplément au loyer – renouvellement Résidence des Prairies et Propulsion Lanaudière

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est engagé à participer au Programme de Supplément au Loyer (PSL) dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour les projets d'habitation sociale et communautaire «Résidence des Prairies» et «Projet investissons dans la Vie» de Propulsion Lanaudière et que des ententes tripartites entre la Ville, la Société d'Habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Joliette ont été signées pour la gestion dudit programme;

ATTENDU QUE les ententes de gestion dudit programme prendront fin le 30 novembre 2018;

ATTENDU QUE le PSL s'adresse aux personnes à faible revenu qui leur permet d'habiter un logement tout en payant un loyer fixé à environ 25 % de leur revenu;

ATTENDU QUE l'excédent du coût de loyer est assumé à 90% par la SHQ et à 10% par la Ville;

ATTENDU QU'il y a renouveler ces ententes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à participer au Programme de Supplément au Loyer pour la Résidence des Prairies dans une mesure de 40%, soit 22 unités, et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er décembre 2018 au 31 mars 2023;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à participer au Programme de Supplément au Loyer pour le projet Investissons dans la Vie de Propulsion Lanaudière, pour les 23 unités, et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er décembre 2018 au 31 mars 2023;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, l'entente tripartite relative au Programme de supplément au Loyer des projets «Résidence des Prairies» et «Investissons dans la vie» de Propulsion Lanaudière.

8.2 Programme de supplément au loyer – Office municipal d'habitation de Joliette

500-08-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a signé le 18 février 2014 ainsi que le 12 août 2014, deux ententes avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Joliette (l'Office) concernant le Programme de supplément dans le cadre du programme AccèsLogis;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Joliette a été désignée pour assurer la gestion du Programme de supplément au loyer dans le cadre du projet de « Investissons dans la vie » de Propulsion Lanaudière et du projet de la Résidence des Prairies;

ATTENDU QU'en vertu des ententes, la Ville s'est engagée à payer à l'avance le premier jour de chaque mois un montant représentant 10% du supplément au loyer que l'Office est tenu de verser, conformément aux ententes;

ATTENDU QUE l'Office a produit à la Ville une facture pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, représentant 10 % du supplément au loyer de Propulsion Lanaudière, Projet « Investissons dans la vie » pour un montant de 11 091,60 \$ ainsi qu'un montant de 7 093,20 \$ pour la Résidence des Prairies, pour un total de 18 184,80 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De payer à l'Office un versement mensuel totalisant 1 515,40 \$ représentant le supplément au loyer de Propulsion Lanaudière, Projet « Investissons dans la vie » pour 924,30 \$ et le supplément du loyer de la Résidence des Prairies pour 591,10 \$, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

8.3 Sinfonia de Lanaudière – 11^{ième} édition du grand Souper-concert

501-08-2018

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne deux billets pour participer à la 11^{ième} édition du grand Souper-concert au profit de La Sinfonia de Lanaudière qui se tiendra le 19 octobre 2018;

QU'un chèque au montant de 290 \$ soit émis à l'ordre de La Sinfonia de Lanaudière en paiement des billets retenus.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Programmation de loisirs – automne 2018

502-08-2018

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – automne 2018 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie a été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'automne 2018 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

TOUTS-PETITS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Danse créative 4 -6 ans NOUVEAUTÉ Début le 13 octobre 2018 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 36,75 \$ = 294,00 \$ 50 % = <u>294,00 \$</u> Total : <u>588,00 \$</u>	Professeure : Emmanuelle Théroux 8 cours X 70 \$ = 560,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>28,00 \$</u> Total : 588,00 \$
Éveil musical 3-5 ans Début le 27 octobre 2018 Min : 6 Max : 12	6 insc. X 29,50 \$ = 177,00 \$ 50 % = <u>176,40 \$</u> Total : <u>353,40 \$</u>	Professeur : École de musique de Joliette 8 h X 42 \$ = 336,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>16,80 \$</u> Total : 352,80 \$

PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Clinique autodéfense parents-enfants 5-12 ans NOUVEAUTÉ Début le 16 octobre 2018 Min : 8 Max : 15	1 duo X 13 \$ = 13,00 \$ 50 % = <u>13,12 \$</u> Total : 26,12 \$	Professeur : Lucien Crelier – C.E.I Joliette 1 duo X 25 \$ = 25,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>1,25 \$</u> Total : 26,25 \$

Pirouette et Cabriole 2-4 ans Début le 14 octobre 2018 Min : 8 duos Max : 10 duos	8 duos X 25 \$ = 200,00 \$ 50 % = <u>198,24 \$</u> Total : 398,24 \$	Professeure : À déterminer 8 h X 40 \$ = 320,00 \$ A.S. = 57,60 \$ Frais d'admin. 5% = <u>18,88 \$</u> Total : 396,48\$
Yoga avec bébé 2-8 mois Début le 10 octobre 2018 Min : 8 duos Max : 10 duos	8 duos X 31,50 \$ = 244,00 \$ 50% = <u>252,00 \$</u> Total : 487,60 \$	Professeur : Yoga Maternité 8 h X 60 \$ = 480,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>24,00 \$</u> Total : 504,00 \$

ENFANTS DU PRIMAIRE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Autodéfense Krav Maga 5-12 ans Début le 16 octobre 2018 Min : 8 Max : 15	1 part. X 33 \$ = 33,00 \$ 50 % = <u>33,07 \$</u> Total : 66,07 \$	Professeur : Lucien Crelier – C.E.I Joliette 1 part. X 63 \$ = 63,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,15 \$</u> Total : 66,15 \$
Chorale 8-12 ans Début le 16 octobre 2018 Min : 8 Max : 15	8 insc. X 34,75 \$ = 278,00 \$ 50 % = <u>277,20 \$</u> Total : 555,20 \$	Professeur : École de musique de Joliette 8 h X 66 \$ = 528,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>26,40 \$</u> Total : 554,40 \$
Création multimédia 8-12 ans Début le 10 octobre 2018 Min : 8 Max : 8	8 part. X 21 \$ = 168,00 \$ 50 % = <u>168,00 \$</u> Total : 336,00 \$	Professeur : Stéphane Baillargeon 8 h X 40 \$ = 320,00 \$ Frais d'amin 5% = <u>16,00 \$</u> Total : 336,00 \$
Cuisine 5-12 ans Début 16 octobre 2018 Min : 8 Max : 8	8 part. X 57 \$ = 456,00 \$ 50 % = <u>455,32 \$</u> Total : 911,32 \$	Professeure : Lise Jollet 12 h X 33 \$ = 396,00 \$ A.S = 71,28 \$ Matériel = 400,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>43,36 \$</u> Total : 887,71 \$
Danse du monde 6-8 ans NOUVEAUTÉ Début le 13 octobre 2018 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 39,50 \$ = 316,00 \$ 50 % = <u>315,00 \$</u> Total : 631,00 \$	Professeure : Emmanuelle Thérour 8 cours X 75 \$ = 600,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>30,00 \$</u> Total : 630,00 \$
Danse Urbaine 8-12 ans NOUVEAUTÉ Début le 11 octobre 2017 Min : 8 Max : 12	8 insc. X 49,60 \$ = 396,80 \$ 50 % = <u>396,85 \$</u> Total : 793,65 \$	Professeure : Production P.L 8 cours X 90 \$ = 720,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>36,00 \$</u> TOTAL : 756,00 \$ Total avec les taxes : 793,70 \$

Dessin 5-12 ans Début 10 octobre 2018 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 27,50 \$ = 220,00 \$ 50 % = <u>219,24 \$</u> Total : 439,24 \$	Professeure : Véronique Lévesque 8 h X 40 \$ = 320,00 \$ A.S = 57,60 \$ Matériel = 40,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>20,88 \$</u> Total : 438,48 \$
Éveil musical 5-7 ans Début le 15 octobre 2018 Min : 6 Max : 8	6 part. X 33 \$ = 198,00 \$ 50 % = <u>198,24 \$</u> Total : 396,24 \$	Professeur : Thierry Goulet Forgues 8 h X 40 \$ = 320,00 \$ A.S = 57,60 \$ Frais d'admin 5% = <u>18,88 \$</u> Total : 396,48 \$
Formation de gardiens avertis 11 ans et + Le 3 novembre 2018 Min : 15 Max : 30	1 part. X 23,75 \$ = 23,75 \$ 50 % = <u>23,65 \$</u> Total : 47,40 \$	Professeur : Marie-Ève Bousquet Formation 1 part. X 39,15 \$ = 39,15 \$ Trousse : 3,75 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,15 \$</u> TOTAL : <u>45,05 \$</u> Total avec taxes : 47,29 \$
Guitare traditionnelle débutant 8-12 ans Début le 15 octobre 2018 Min : 5 Max : 6	5 part. X 39,75 \$ = 198,75 \$ 50 % = <u>198,24 \$</u> Total : 396,99 \$	Professeur : Thierry Goulet Forgues 8 h X 40 \$ = 320,00 \$ A.S = 57,60 \$ Frais d'admin 5% = <u>18,88 \$</u> Total : 396,48 \$
Guitare traditionnelle intermédiaire 8-12 ans Début le 16 octobre 2018 Min : 5 Max : 6	5 part. X 39,75 \$ = 198,75 \$ 50 % = <u>198,24 \$</u> Total : 396,99 \$	Professeur : Thierry Goulet Forgues 8 h X 40 \$ = 320,00 \$ A.S = 57,60 \$ Frais d'admin 5% = <u>18,88 \$</u> Total : 396,48 \$
Hockey cosom 6-12 ans NOUVEAUTÉ Début le 11 octobre 2018 Min : 12 Max : 14	1 enf. X 33 \$ = 33,00 \$ 50 % = <u>33,07 \$</u> Total : 66,07 \$	Professeur : Para's'cool 1 enfant X 60 \$ = 60,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,00 \$</u> TOTAL : <u>63,00 \$</u> Total avec taxes : 66,14 \$
Improvisation 5-12 ans NOUVEAUTÉ Début le 16 octobre 2017 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 15,25 \$ = 122,00 \$ 50 % = <u>121,80 \$</u> Total : 243,80 \$	Professeur : À confirmer 8h X 25 \$ = 200,00 \$ A.S. = 32,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>11,60 \$</u> Total : 243,60 \$
Judo 5-12 ans Début le 4 octobre 2018 Min : 8 Max : 12	8 insc. X 65,75 \$ = 525,00 \$ 50 % = <u>525,00 \$</u> Total : 1 050,00 \$	Professeur : École Kime-Waza 1 session X 1000 \$ = 1000,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>50,00 \$</u> Total : 1 050,00 \$
Mini-Mellyn 9-12 ans Début le 12 octobre 2018 Min : 10 Max : 20	1 part. X 47,25 \$ = 47,25 \$ 50 % = <u>47,25 \$</u> Total : 94,50 \$	Professeur : Association des grandeurs Nature 1 part. X 90 \$ = 90,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>4,50 \$</u> Total : 94,50 \$
Monstres de la Nouvelle-France 5-7 ans NOUVEAUTÉ Début le 15 octobre 2018 Min: 15 Max : 20	1 part. X 38,75 \$ 38,75 \$ 50 % = <u>38,55 \$</u> Total : 77,30 \$	Professeur : Sciences en folie 1 part. X 70 \$ = 70,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,50 \$</u> TOTAL : <u>73,50 \$</u> Total avec taxes : 77,10 \$
NASA 8-12 ans NOUVEAUTÉ Début le 15 octobre 2018 Min: 15 Max : 20	1 part. X 61 \$ 61,00 \$ 50 % = <u>60,57 \$</u> Total : 121,57 \$	Professeur : Sciences en folie 1 part. X 110 \$ = 110,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>5,50 \$</u> TOTAL : <u>115,50 \$</u> Total avec taxes : 121,15 \$
Parcours de style	1parent X 27 \$ = 30,00 \$	Professeur : En Corps

crossfit 9-12 ans Début le 16 octobre 2018 Min : 8 Max : 10	50 % = <u>26,80 \$</u> Total : 56,80 \$	1 part. X 48,64 \$ = 48,64 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,43 \$</u> TOTAL : <u>51,07 \$</u> Total avec taxes : 53,62 \$
Prêts à rester seuls! JOURNÉE INTENSIVE Le 20 octobre 2018 Min : 15 Max : 30	1 part. X 19,25 \$ = 19,25 \$ 50 % = <u>19,20 \$</u> Total : 38,45 \$	Professeur : Marie-Ève Bousquet Formation 1 part. X 34,79 \$ = 34,79 \$ Frais d'admin 5% = <u>1,74 \$</u> TOTAL : <u>36,52 \$</u> Total avec taxes : 38,34 \$
Sculpture sur bois 9 à 16 ans NOUVEAUTÉ Début le 13 octobre 2018 Min : 8 Max : 10	1 part. X 50,50 \$ = 50,50 \$ 50 % = <u>50,40 \$</u> Total : 100,90 \$	Professeur : L'ASL (L'Association des artisans sculpteurs de Lanaudière) 1 part. X 96 \$ = 96,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>4,80 \$</u> Total : 100,80 \$
Yoga 6-12 ans Début le 10 octobre 2018 Min : 8 Max : 12	8 part. X 31,50 \$ = 252,00 \$ 50% = <u>252,00 \$</u> Total : 504,00 \$	Professeur : Yoga Maternité 8 h X 60 \$ = 480,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>24,00 \$</u> Total : 504,00 \$
Zumba kids 7-10 ans Début le 17 octobre 2018 Min : 8 Max : 12	8 part. X 42 \$ = 336,00 \$ 50% = <u>336,00 \$</u> Total: 672,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 80 \$ = 640,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>32,00 \$</u> Total: 672,00 \$

**ACTIVITÉ
S
FAMILIA
LES**

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Activité familiale au gymnase Forfait Début : Semaine du 5 octobre 2018	1 famille X 139,50 \$ = 39,50 \$ 50 % = <u>139,46 \$</u> Total : 278,96 \$	Avec surveillance : 15 h X 15,01 \$ = 225,15 \$ A. S. = <u>40,52 \$</u> TOTAL : <u>265,67 \$</u> Total avec taxes : 278,92 \$
Activité au gymnase À la fois (maximum de 3 fois) Début : Semaine du 5 octobre 2018	1 location X 14 \$ = 14,00 \$ 50 % = <u>13,94 \$</u> Total : 27,94 \$	Avec surveillance : 1,5 h X 15,01 \$ = 22,51 \$ A.S. = <u>4,05 \$</u> TOTAL : <u>26,56 \$</u> Total avec taxes : 27,88 \$

ADULTES ET ADOLESCENTS*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Anglais débutant ou intermédiaire Début le 9 octobre 2018 Min : 8 Max : 15	8 part. X 120 \$ = 960,00 \$ Total : 960,00 \$	Professeur : Allan Patrick 15 h X 45 \$ = 675,00 \$ A.S. = 121,50 \$ Frais d'admin 5% = <u>39,82 \$</u> TOTAL : <u>836,32 \$</u> Total avec taxes 961,55 \$
Espagnol – Débutant Vocabulaire et conversation pour le voyage Début le 11 octobre 2018 Min : 8 Max : 12	8 part. X 85,50 \$ = 684,00 \$ Total : 684,00 \$	Professeure : Anamaria Jaramillo 12 h X 40 \$ = 480,00 \$ A.S. = 86,40 \$ Frais d'admin 5% = <u>28,32 \$</u> TOTAL : <u>594,72 \$</u> Total avec taxes : 683,77 \$
Espagnol – Intermédiaire vocabulaire et conversation Début le 11 octobre 2018 Min : 8 Max : 12	8 part. X 85,50 \$ = 684,00 \$ Total : 684,00 \$	Professeure : Anamaria Jaramillo 12 h X 40 \$ = 480,00 \$ A.S. = 86,40 \$ Frais d'admin 5% = <u>28,32 \$</u> TOTAL : <u>594,72 \$</u> Total avec taxes : 683,77 \$

Initiation à la photographie Début le 22 octobre 2018 Min : 6 Max : 8	6 part. X 107 \$ = <u>642,00 \$</u> Total : 642,00 \$	Professeure : Renée Ledoux 10 h X 45 \$ = 450,00 \$ A.S. = 81,00 \$ Frais d'admin. 5% = 26,55 \$ TOTAL : <u>557,55 \$</u> Total avec taxes : 641,04 \$
Pickle Ball libre Début le 14 octobre 2017 Min : 8 Max : 12	8 part. X 42,75 \$ = <u>342,00 \$</u> Total : 342,00 \$	Avec surveillance 16h X 15,01 \$ = 240,16 \$ A.S = 43,22 \$ Frais d'admin 5% = 14,16 \$ TOTAL : <u>297,54 \$</u> Total avec taxes : 342,09 \$
Piyo NOUVEAUTÉ Le 8 octobre 2018 Min : 8 Max : 10	1 part. X 64 \$ = <u>64,00 \$</u> Total : 64,00 \$	Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 45 \$ = 45,00 \$ A.S = 8,10 \$ Frais d'admin. 5% = 2,65 \$ TOTAL : <u>55,75 \$</u> Total avec taxes : 64,09 \$
Premiers soins Le 13 octobre 2018 Min : 6 Max : 10	1 part. X 60,50 \$ = <u>60,50 \$</u> Total : 60,50 \$	Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ Frais d'admin. 5% = 2,50 \$ TOTAL : <u>52,50 \$</u> Total avec taxes : 60,35 \$
RCR et réactions allergiques Le 27 octobre 2018 Min : 6 Max : 10	1 part. X 54,50 \$ = <u>54,50 \$</u> Total : 54,50 \$	Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 45 \$ = 45,00 \$ Frais d'admin. 5% = 2,25 \$ TOTAL : <u>47,25 \$</u> Total avec taxes : 54,30 \$
Tricot pour débutant NOUVEAUTÉ Début le 10 octobre 2018 Min : 6 Max : 8	6 part. X 95 \$ = <u>570,00 \$</u> Total : 570,00 \$	Professeure : Nathalie Boucher 16 h X 25 \$ = 400,00 \$ A.S. = 72,00 \$ Frais d'admin 5% = 23,60 \$ TOTAL : <u>495,60 \$</u> Total avec taxes : 569,81 \$
Yoga débutant Début le 11 octobre 2018 Min : 8 Max : 12	8 part. X 113,15 \$ = <u>905,20 \$</u> Total : 905,20 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 60 \$ = 750,00 \$ Frais d'admin. 5% = 37,50 \$ TOTAL : <u>787,50 \$</u> Total avec taxes : 905,42 \$
Yoga intermédiaire Début le 10 octobre 2018 Min : 8 Max : 12	8 part. X 113,15 \$ = <u>905,20 \$</u> Total : 905,20 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 60 \$ = 750,00 \$ Frais d'admin. 5% = 37,50 \$ TOTAL : <u>787,50 \$</u> Total avec taxes : 905,42 \$
Zumba Début le 16 octobre 2018 Min : 8 Max : 20	1 part. X 75,75 \$ = <u>75,75 \$</u> Total : 75,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 62,64 \$ = 62,64 \$ Frais d'admin. 5% = 3,13 \$ TOTAL : <u>65,77 \$</u> Total avec taxes : 75,62 \$

**50% pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies*

ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Libres au gymnase Septembre à décembre	60 insc. X 65,50 \$ = <u>3 930,00 \$</u> Total : 3 930,00 \$	Avec surveillance 220 h X 15,01 \$ = 3 302,20 \$ A.S. = 594,39 \$ TOTAL : <u>3 896,59 \$</u> Total avec taxes : 4 480,10 \$

Dégustation des vins de Bordeaux NOUVEAUTÉ Début le 25 octobre 2018 Min : 8 Max : 10	8 part. X 63,25 \$ = <u>506,00 \$</u> Total : 506,00 \$	Professeur : René Milette 5 h X 30 \$ = 150,00 \$ A.S. = 27,00 \$ Vin = 150,00 \$ Permis = 92,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>20,95 \$</u> TOTAL : <u>439,95 \$</u> Total avec taxes : 505,83 \$
Initiation à la dégustation du vin Début le 9 octobre 2018 Min : 8 Max : 10	8 part. X 55,75 \$ = <u>446,00 \$</u> Total : 446,00 \$	Professeur : René Milette 5 h X 30 \$ = 150,00 \$ A.S. = 27,00 \$ Vin = 100,00 \$ Permis = 92,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>18,45 \$</u> TOTAL : <u>387,45 \$</u> Total avec taxes : 445,47 \$
Internet pour débutant NOUVEAUTÉ Début le 9 octobre 2018 Min : 6 Max : 8	6 part. X 96,50 \$ = <u>579,00 \$</u> Total : 579,00 \$	Professeur: Stéphane Baillargeon 12 h X 40 \$ = 480,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>24,00 \$</u> TOTAL : <u>504,00 \$</u> Total avec taxes : 579,47 \$
Stretching Début le 11 octobre 2018 Min : 8 Max : 15	1 part. X 58,75 \$ = <u>58,75 \$</u> Total : 58,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 48,70 \$ = 48,70 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,43 \$</u> TOTAL : <u>51,07 \$</u> Total avec taxes : 58,78 \$
Tablette android et téléphone intelligent Début le 10 octobre 2018 Min : 6 Max : 8	6 part. X 60,50 \$ = <u>724,50 \$</u> Total : 724,50 \$	Professeur : Stéphane Baillargeon 7,5 h X 40 \$ = 300,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>15,00 \$</u> TOTAL : <u>315,00 \$</u> Total avec taxes : 362,17 \$
Yoga léger 50 ans et plus – Niveau 1 Début le 10 octobre 2018 Min : 8 Max : 12	8 part. X 113,15 \$ = <u>905,20 \$</u> Total : 905,20 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 60 \$ = 750,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>37,50 \$</u> TOTAL : <u>787,50 \$</u> Total avec taxes : 905,42 \$
Yoga léger 50 ans et plus – Niveau 2 Début le 10 octobre 2018 Min : 8 Max : 12	8 part. X 113,15 \$ = <u>905,20 \$</u> Total : 905,20 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 60 \$ = 750,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>37,50 \$</u> TOTAL : <u>787,50 \$</u> Total avec taxes : 905,42 \$
Zumba Gold pour femme enceinte et 50 ans et + Début le 15 octobre 2018 Min : 10 Max : 15	10 part. X 72 \$ = <u>720,00 \$</u> Total : 720,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 75 \$ = 600,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>30,00 \$</u> TOTAL : <u>630,00 \$</u> Total avec taxes : 724,35 \$
Yoga pré-natal Début le 10 octobre 2018 Min : 8 Max : 12	8 part. X 113,15 \$ = <u>905,20 \$</u> Total : 905,20 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 60 \$ = 750,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>37,50 \$</u> TOTAL : <u>787,50 \$</u> Total avec taxes : 905,42 \$
Yoga pré-natal Demi session Début le 10 octobre 2018 Min : 8 Max : 12	8 part. X 56,60 \$ = <u>452,80 \$</u> Total : 452,80 \$	Professeure : Sophie Desjardins 6,25 h X 60 \$ = 375,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>18,75 \$</u> TOTAL : <u>393,75 \$</u> Total avec taxes : 452,71 \$

503-08-2018

9.2 Bazar 2019 – demande de contribution – location du Jolodium

ATTENDU QUE, suite aux rénovations du gymnase de l'école Dominique-Savio, le Bazar doit relocaliser ses opérations;

ATTENDU QUE l'activité aide financièrement plusieurs des organismes de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies procède à la location de la Jolodium au coût de 1 762,57 \$, taxes incluses, afin de permettre la tenue du bazar dans ces locaux du 25 au 28 avril 2019;

QUE monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, soient autorisés à signer le contrat de location pour donner plein effet à la présente résolution.

504-08-2018

9.3 Association de soccer Le Laser – inscription 2018 – recommandation de paiement

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté la tarification de l'Association de soccer Le Laser et qu'une première facture a été soumise en février 2018;

ATTENDU QUE quelques inscriptions tardives ont été prises au service des loisirs et qu'il y a eu des annulations;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande le paiement dans sa note du 8 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse au Club de soccer Le laser sa contribution sur les inscriptions tardives pour l'année 2018 totalisant 9 285 \$.

505-08-2018

9.4 Loisir et Sport Lanaudière – adhésion – renouvellement

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à Loisir et Sport Lanaudière pour l'année 2018 et d'acquitter la cotisation de 175 \$ s'y rapportant.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

506-08-2018

10.1 Développement d'image de marque de la Ville – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder à un changement d'identité visuelle de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Solis marque citoyenne inc. (Alain Lambert) pour procéder au développement d'image de marque de la Ville, le tout selon l'offre de services datée du 12 juillet 2018 qui prévoit des honoraires de 17 500 \$, taxes en sus.

507-08-2018

10.2 Programmation culturelle – hiver 2019 – ajouts

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 255-04-2018, la programmation culturelle pour l'automne-hiver 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des projets à ladite programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la programmation culturelle – hiver 2019 afin d'ajouter trois événements à la programmation, soit :

Vendredi 28 janvier :	Musique : Denis Ferland
Jeudi 21 février :	Cirque : Particle #B
Vendredi 15 février :	Théâtre : Richard le Polichineur d'écrivoire

D'approuver le budget inhérent à chacun des projets ci-dessus décrits, lesquels totalisent approximativement 3 400 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

508-08-2018

10.3 Centre des arts et des loisirs Alain-Larue – programmation 2019

ATTENDU QUE la programmation 2019 du Centre des arts et des loisirs Alain-Larue élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation 2019 du Centre des arts et des loisirs Alain-Larue telle que présentée et d'autoriser la réalisation des expositions proposées, à savoir :

Du 7 mars au 26 avril	Alex Huot
Du 8 mai au 15 juin	Yolande Harvey
Du 3 juillet au 17 août	Manon Sabourin

D'approuver le budget inhérent à chacune des expositions ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 4 989 \$.

509-08-2018

10.4 Programmation des journées de la culture 2018

ATTENDU QUE la programmation des journées de la culture 2018 élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation des journées de la culture 2018 telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

Vendredi 28 septembre	Soirée peinture en direct par trois artistes avec animation
Samedi 29 septembre	Cours de photo sur cellulaire Deux lectures de roman Démonstration de la Foulée Lecture de poésie Présentation de bande-annonce des films du ciné répertoire Entrevue avec trois artistes en résidence Pianiste
Dimanche 30 septembre	Clôture de l'exposition citoyenne

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 3 030 \$.

510-08-2018

10.5 Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – résidence – Frédéric-Michael Grenier

ATTENDU la demande d'appui de Frédéric-Michael Grenier pour la réalisation d'un projet artistique en résidence au Carrefour culturel;

ATTENDU QUE cette demande est assortie de l'offre de représentation publique le 1er novembre 2019;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie le projet artistique de Frédéric-Michael Grenier en résidence au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies du 30 octobre au 1^{er} novembre 2019, dont la valeur de la contribution est estimée à 5 900\$ et dont le coût réel est estimé à 600\$;

QU'en échange, Frédéric-Michael Grenier s'engage à faire une représentation publique le 1^{er} novembre 2019.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

511-08-2018

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 48.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse